

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 20 août 2020, à 19h30, par vidéoconférence et diffusé en direct sur le web :

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE** et **MARC-ÉDOUARD LAROSE**.

Était absent le conseiller **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière par intérim, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|-------|--|
| 2020-08-441 | 1. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| N.M. | 2. | PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS |
| | 3. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL |
| | 4. | AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL |
| | 5. | RÈGLEMENTS |
| 2020-08-442 | 5.1 | Adoption du règlement numéro 1031-12-2020 modifiant une disposition du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement |
| | 6. | AFFAIRES COURANTES |
| | 6.1 | FINANCES ET TRÉSORERIE |
| | 6.2 | TRAVAUX PUBLICS |
| | 6.3 | SERVICES TECHNIQUES |
| 2020-08-443 | 6.3.1 | Desserte électrique d'une partie du projet « Quartier Natura » |
| 2020-08-444 | 6.3.2 | Adjudication d'un contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Joliette et d'une partie de la rue Papineau (007-ST-P-20) |

2020-08-445	6.3.3	Octroi de contrat en gré à gré pour la surveillance des travaux de réfection des rues Joliette et Papineau
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2020-08-446	6.5.1	Adjudication d'un contrat pour services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités génie civil, structure, mécanique et électricité (033-SSI-P-20)
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2020-08-447	6.6.1	Changement de lieu pour la tenue des séances du conseil municipal
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
	7.	DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
	8.	AFFAIRES NOUVELLES
	9.	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
2020-08-448	10.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-08-441

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
 APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 août 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

2020-08-442

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-12-2020
MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes et le Code de la sécurité routière, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite apporter une modification audit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2020 et que le règlement a également été déposé à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1031-12-2020 modifiant une disposition du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement.

ADOPTÉE

2020-08-443

**DESSERTE ÉLECTRIQUE D'UNE PARTIE DU PROJET
« QUARTIER NATURA »**

ATTENDU QUE le projet Quartier Natura est assujéti au protocole d'entente P2015-NAT-34;

ATTENDU QU'en vertu de ce protocole d'entente, la desserte d'utilité publique du projet doit être approuvée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 2020-03-143 du 9 mars 2020, une modification au plan directeur d'aménagement pour une partie du projet, laquelle modification affecte plus particulièrement les lots 6 037 166, 6 287 682 et 6 037 165, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la desserte existante de ce secteur par l'adoption de sa résolution numéro 2016-12-719 du 5 décembre 2016, laquelle résolution mentionne que le conseil municipal doit approuver tout changement à la desserte dans ce secteur;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé le plan de desserte d'utilité publique 109768 du 8 juillet 2020 pour les unités projetées sur le lot 6 037 165, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer sur cette nouvelle proposition de desserte d'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le tracé proposé de la ligne monophasée, tel qu'illustré sur le plan I09768 du 8 juillet 2020, et de maintenir en place la ligne triphasée actuelle située à proximité.

ADOPTÉE

2020-08-444

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE JOLIETTE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PAPINEAU (007-ST-P-20)

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer les travaux de réfection sur les rues Joliette et Papineau;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	2 184 178,50 \$
Groupe AllaireGince Infrastructures inc.	2 230 515,00 \$
GJ Ménard Aménagement	2 724 826,79 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de Excavation St-Pierre et Tremblay inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE, conformément au Règlement 1069-2019 sur la Gestion contractuelle de la Ville de Bromont ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat des travaux de réfection des rues Joliette et Papineau au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour la somme de **1 899 698,63 \$**, taxes en sus, le tout selon le bordereau de quantités approximatives soumis.

De nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation de rendement de Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-08-445

**OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES
JOLIETTE ET PAPINEAU**

ATTENDU QUE la Ville souhaite octroyer un contrat pour la surveillance des travaux de réfection des rues Joliette et Papineau;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle 1069-2019 permet l'octroi d'un contrat de gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit règlement;

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, ce contrat doit être autorisé par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de contrat à Groupe Metta inc. pour un montant de 52 500,00\$ avant taxes.

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer le formulaire, l'offre de services et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-08-446

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIEURIE
SPÉCIALITÉS GÉNIE CIVIL, STRUCTURE, MÉCANIQUE ET
ÉLECTRICITÉ (033-SSI-P-20)**

ATTENDU QU'il est requis de mandater une firme pour services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités génie civil, structure, mécanique et électricité;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des 4 soumissions déposées à la date et heure prévue, selon le système de pondération et d'évaluation prévue dans l'appel d'offres et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Pointage final	Rang	Montant (avec taxes)
EMS Structure inc.	3.73	1	379 356.56 \$
FBAA	2.62	4	574 702.54 \$
FNX	3.34	3	465 763.73 \$
Groupe Leclerc	3.48	2	401 032.80 \$

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes;

ATTENDU QUE, conformément au Règlement 1069-2019 sur la Gestion contractuelle de la Ville de Bromont ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit la firme EMS Structure inc. pour la somme de **329 947.00 \$**, plus les taxes applicables.

De nommer Monsieur Hugo Brière comme responsable de l'évaluation de rendement d'EMS Structure inc.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-08-447

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville ne permet pas d'accueillir des citoyens pour assister aux séances du conseil tout en respectant les directives de la santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'utiliser un local plus grand permettant de respecter lesdites règles de distanciation lors des séances du conseil;

ATTENDU QU'il s'agit de mesures exceptionnelles dont l'application est temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De tenir les séances du conseil au salon A et B du Château Bromont, situé au 90 rue de Stanstead, à Bromont, jusqu'à nouvel ordre. Les consignes suivantes devront être respectées :

- Les portes n'ouvriront qu'à 19h15;
- Il est obligatoire de porter un masque ou couvre-visage durant toute la durée de la séance;
- Il est obligatoire de se désinfecter les mains en entrant;
- Il est obligatoire de respecter la distanciation physique de 2 mètres en tout temps;
- Un nombre limité de 41 personnes pourra assister à la séance sur place.

ADOPTÉE

2020-08-448

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 19h37.

ADOPTÉE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 8 septembre 2020.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM